

Prise de position

Environnements favorables à la qualité de vie au travail des professionnels de laboratoire médical

La Société canadienne de science de laboratoire médical (SCSLM) est d'avis que les milieux de travail qui favorisent une qualité de vie élevée dans le laboratoire médical, autrement dit des environnements favorables à la pratique, ont un impact direct sur la satisfaction au travail, la productivité, le recrutement et la rétention des professionnelles et professionnels de laboratoire médical (PLM). Cela influence positivement les services de laboratoire, encourage un environnement de travail sécuritaire dans les systèmes de santé et renforce la qualité des soins aux patients.

Par milieux de travail favorables à une qualité de vie élevée, on entend les environnements qui encouragent la santé, la sécurité et le bien-être personnel. Ils améliorent la motivation, augmentent la productivité et rehaussent la performance des individus ainsi que des organismes, et ils soutiennent les pratiques exemplaires des soins de qualité aux patients.

La SCSLM considère que la santé mentale et la sécurité psychologique des PLM sont aussi importantes que d'autres aspects de la santé et de la sécurité. La SCSLM a élaboré des outils pour appuyer la santé mentale des PLM grâce à la Trousse de santé mentale, qui se trouve à santementale.scslm.org. Cette trousse contient des approches détaillées pour les employés, les gestionnaires et les organisations en vue d'encourager la sécurité mentale et psychologique de tous les professionnels de laboratoire médical.

Les environnements favorables à une qualité de vie au travail élevée démontrent les éléments suivants :

- **Communication efficace et collaboration** – Les milieux de travail de qualité favorisent l'efficacité de la communication et une collaboration fructueuse dans le système intégral des soins de santé
- **Responsabilité et responsabilisation** – Les PLM sont responsables de fournir des services de laboratoire de grande qualité; on doit les encourager à participer à la prise de décisions, à l'élaboration des politiques et à la mise en œuvre des procédures

- **Charge de travail réaliste et horaires raisonnables** – Les environnements de travail de qualité appuient et permettent la pratique de laboratoire médical sécuritaire, en plus de favoriser l'équilibre travail-vie personnelle; il faut toujours avoir suffisamment de personnel et de temps pour que les professionnelles et professionnels de laboratoire puissent exécuter des analyses avec compétence et produire des résultats de qualité
- **Leadership solide** – Les gestionnaires/superviseurs ont une incidence directe sur les environnements de travail. Les mentors, les modèles, les visionnaires, les défenseurs et les groupes d'entraide qui encouragent, mobilisent et dynamisent les travailleurs jouent un rôle essentiel dans le leadership efficace
- **Soutien pour l'actualisation des technologies** – Les milieux de travail de qualité utilisent des technologies de pointe pour fournir des analyses optimales, obtenir des données pertinentes et appuyer la réflexion critique
- **Politiques sur la santé, la sécurité et le bien-être au travail** – Les environnements de travail de qualité suivent des politiques qui abordent les dangers en milieu de travail et préconisent une tolérance zéro contre la discrimination et le harcèlement ou la violence en milieu de travail
- **Perfectionnement professionnel** – Les milieux de travail de qualité créent des occasions de financement et un accès facile au perfectionnement professionnel et à la formation continue des employés; ils affectent de façon appropriée et efficace les fonds désignés de manière juste et équitable
- **Cultures positives en milieu de travail** – Ces environnements de travail de qualité favorisent le bien-être des patients et des employés, abordent des questions d'éthique, appuient des initiatives sécuritaires, encouragent la reconnaissance des employés et assurent des ressources adéquates

La SCSLM est d'avis que la responsabilité principale de fournir des milieux de travail de qualité est partagée entre les employés, les employeurs et les gouvernements, comme suit :

Les professionnelles et professionnels de laboratoire médical doivent :

- Atteindre leurs compétences et les maintenir
- Déterminer l'étendue de la pratique individuelle
- Faire preuve de qualités de leadership, communiquer de façon efficace, contribuer activement à la prise de décisions, participer à la collaboration interprofessionnelle et offrir des idées relativement à l'attribution de ressources
- Contribuer aux environnements favorables à la qualité de vie au travail en respectant les politiques, les procédures, les lignes directrices et les règlements établis

Les employeurs doivent :

- Permettre suffisamment de temps pour que les PLM puissent travailler de manière sécuritaire dans le domaine de leur pratique individuelle
- Assurer un nombre adéquat d'employés pour répondre aux volumes de travail

Historique du document :

Date de création : mars 2016

Date de révision : août 2024

- Contribuer à la gestion efficace visant à appuyer et à encourager l'engagement professionnel et l'autonomisation
- Appuyer une culture capable de soutenir le changement
- Assurer la visibilité du leadership de laboratoire médical à tous les niveaux organisationnels pour permettre aux PLM de prendre des décisions fondées sur des données probantes
- Préconiser une tolérance zéro contre la discrimination et le harcèlement ou la violence en milieu de travail
- Appuyer et encourager les programmes de mieux-être du personnel
- Soutenir l'orientation en milieu de travail, la formation continue, l'éducation formelle, la formation en service et le mentorat pour permettre aux professionnelles et professionnels de laboratoire d'acquérir leurs compétences et de les maintenir
- Encourager les PLM à façonner leur propre perfectionnement professionnel
- Impliquer les PLM dans la prise de décisions
- Optimiser la gestion d'information et de connaissances à l'aide de technologies; assurer la disponibilité des procédures opérationnelles normalisées, de l'équipement approprié et des fournitures adéquates
- Élaborer des politiques favorables axées sur le personnel et encourager des relations efficaces entre les membres d'équipe

Les gouvernements doivent :

- Collaborer avec les PLM pour assurer la visibilité, l'accessibilité et la crédibilité du leadership en laboratoire médical
- Examiner les questions émergentes, faire des recommandations et fournir du financement adéquat pour répondre aux besoins identifiés

Un environnement favorable à la qualité de vie au travail contribue à un meilleur système de santé, améliore la sécurité, la santé et le bien-être des PLM et rehausse les soins aux patients.

Références :

Énoncé de position commun – Association des infirmières et infirmiers du Canada et la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et d'infirmiers : *Milieux de pratique : optimiser les résultats pour les clients, les infirmières et infirmiers et les organisations*

<https://hl-prod-ca-oc-download.s3-ca-central-1.amazonaws.com/CNA/66561cd1-45c8-41be-92f6-e34b74e5ef99/UploadedImages/documents/Milieux de pratique - AIIC-FCSII enonce de position commun.pdf>

Historique du document :

Date de création : mars 2016

Date de révision : août 2024

Fédération internationale des hôpitaux; Fiche d'information : « *Soutenez les environnements favorables à la pratique* »

<https://www.whpa.org/fr/soutenez-les-environnements-favorables-la-pratique>

Kitts J, Klassen W, Devine C. Prendre soin des fournisseurs de soins : La santé et la sécurité psychologiques dans les établissements de santé du Canada. Commission de la santé mentale du Canada. 2016. <https://commissionsantementale.ca/wp-content/uploads/2016/06/Prendre-soin-des-fournisseurs-de-soins-La-sante-et-la-securite-psychologiques-dans-les-etablissements-de-sante-du-Canada.pdf>

Commission de la santé mentale du Canada, SoinsSantéCAN. Document d'informations - Santé mentale en milieu de travail 2016. [https://www.mentalhealthcommission.ca/sites/default/files/2017-01/Issue Brief workplace mental health fr.pdf](https://www.mentalhealthcommission.ca/sites/default/files/2017-01/Issue%20Brief%20workplace%20mental%20health%20fr.pdf)